



Les gaz verts pour la transition écologique

la vision des infrastructeurs gaz



Cadre de la filière “infrastructeur gaz”



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

Des **activités régulées et contrôlées** par la Commission de Régulation de l'Énergie et la DGEC et soumise au code de l'énergie

3 Activités gazières principales régulées

transport



stockage



distribution



Rôle des infrastructures gazières



Des productions

Une production des gaz renouvelables optimisée au maximum de sa capacité



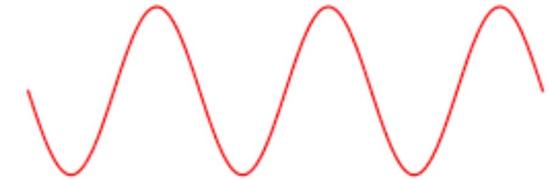
Des infrastructures

Des infrastructures pour relier les deux avec des réseaux de distribution et de transport et du stockage



Des usages

Une livraison des gaz répondant aux variations de consommation des usages



Les infrastructeurs gaziers en France



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

Des **activités régulées et contrôlées** par la Commission de Régulation de l'Énergie et la DGEC et soumises au code de l'énergie

3 Activités gazières principales régulées

transport
TERĒGA

GRTgaz

stockage
TERĒGA storengy

distribution
GRDF ELD

TERĒGA

GRDF

- a une **mission de Service Public**
- **n'a pas le droit** de produire ou de vendre de l'énergie
- propose des infrastructures pour **transporter et stocker du gaz**
- est **propriétaire** de ses infrastructures



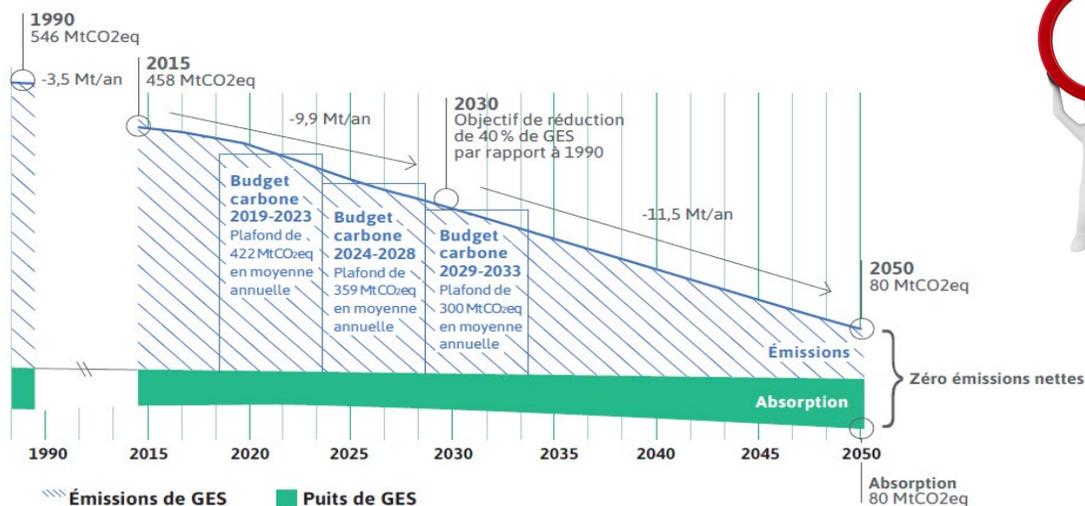
- a une **mission de Service Public**
- **n'a pas le droit** de produire ou de vendre de l'énergie
- propose des infrastructures pour **distribuer du gaz**
- est sous un régime **de concession**

TEREGA et GRDF ont pour ambition d'accélérer le développement des gaz renouvelables au coeur des territoires, et de décarboner l'industrie et la mobilité

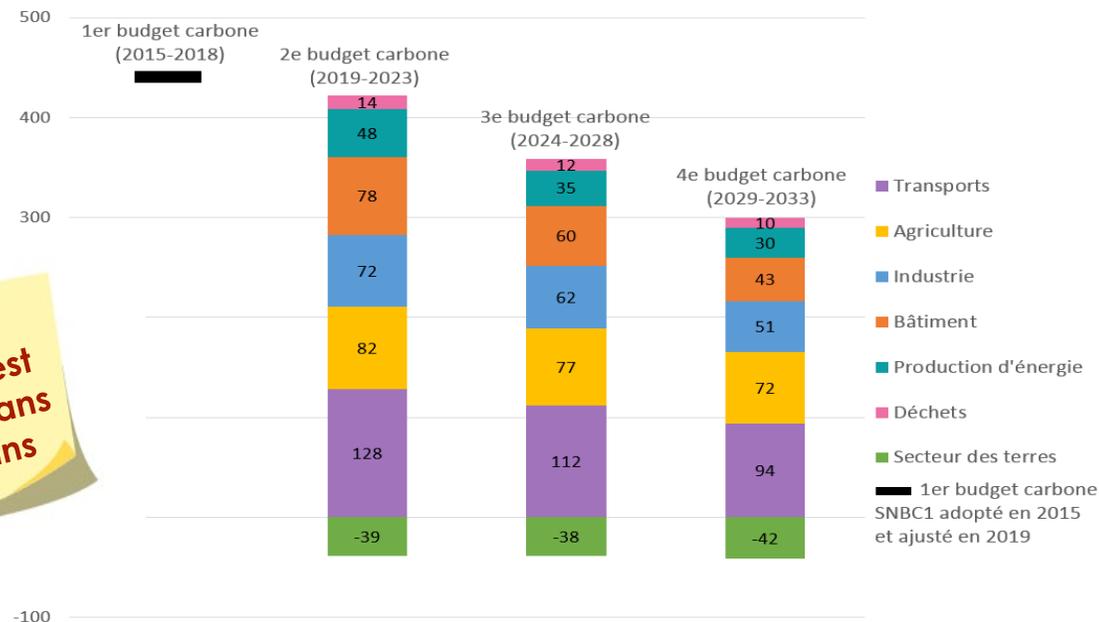
Teréga et GRDF s'inscrivent dans la trajectoire de réduction GES France

La France dans sa Stratégie Nationale Bas Carbone se donne comme objectif d'atteindre 0 émission de GES à l'horizon 2050

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



Ce n'est que dans 26 ans



La décarbonation passe par la mise en place d'un mix énergétique. Celui-ci est à planifier dans les territoires en fonction de leur potentiel de production (solaire, hydroélectricité, biomasse, éolien) et des opportunités d'usage (industrie, logistique transport, tertiaire,.....)

Loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables en attendant la PPE

La loi APER

- déploiement des **énergies renouvelables**
- atteindre les objectifs en **matière de production** et de **consommation d'EnR**
- rattraper le retard en termes de **transition énergétique**



La loi APER introduit un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables, **les ZAEnR** et la mise en place de **référents** chargés de l'instruction de ces projets dans chaque **préfecture**. Afin d'identifier plus efficacement les zones favorables à l'accueil de solutions de production d'énergie renouvelable dans chaque département, en concertation avec **les communes et la population locale sans obligation d'y avoir dès à présent un projet**



La loi APER s'articule autour de 4 principaux axes, à savoir

- Mieux **planifier** les projets d'énergies renouvelables ;
- **Simplifier** les procédures ;
- Mieux **partager** les valeurs des énergies renouvelables ;
- **Mobiliser** du foncier en prévision d'éventuels projets



Quelques retours d'expérience sur les projets méthanisation agricole



REX sur le porteur de projet

- 10 à 15 000 tonnes d'intrants par an
- des effluents d'élevage, des CIVE, des résidus de culture

- 1 à 5 agriculteurs au capital
- au moins 50% du capital doit être détenu par des agriculteurs

- à minima, 1 digesteur + 1 Post digesteur
- des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments
- une valorisation du digestat après séparation de phase

REX sur l'acceptabilité

- 2 à 3 hectares de surfaces mobilisées
- une intégration dans le paysage

- un rayon d'approvisionnement de 15 km
- une proximité d'axe routier

- une planification dans le territoire

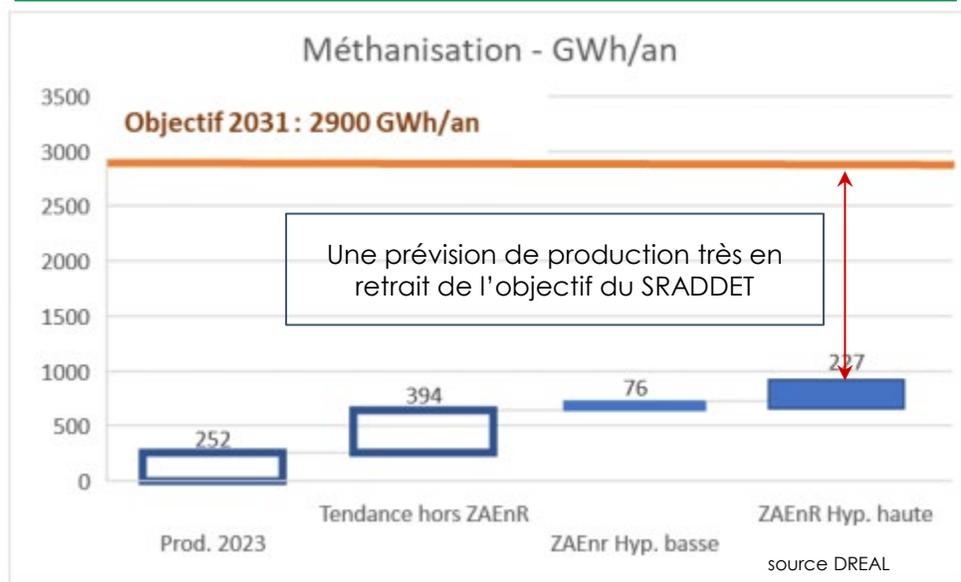
- une distance minimum de 200 m par rapport aux habitations
- une distance minimum de 35 m par rapport aux cours d'eaux





Une production à “booster”

Estimation de la production en Occitanie suite au 1^{er} tour des ZAEnR



Contraintes pour l'injection

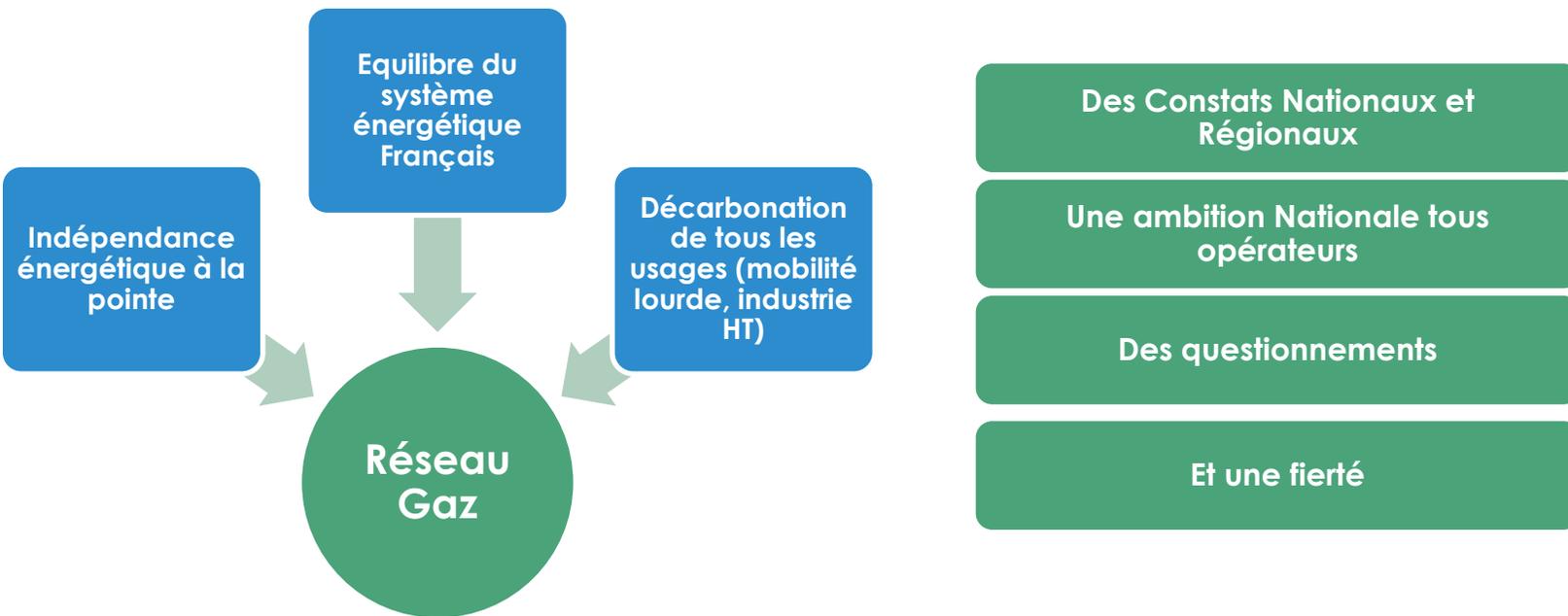
Règles fixées par la Commission de Régulation de l'Énergie



Des projets à proximité des réseaux existants



Vision des opérateurs de réseau gaz sur l'atteinte de la neutralité Carbone



SYNTHÈSE DU RAPPORT

AVRIL 2023

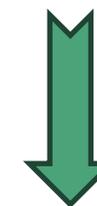
Avenir des infrastructures gazières aux horizons 2030 et 2050, dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone

GRDF GRTgaz TERÉGA

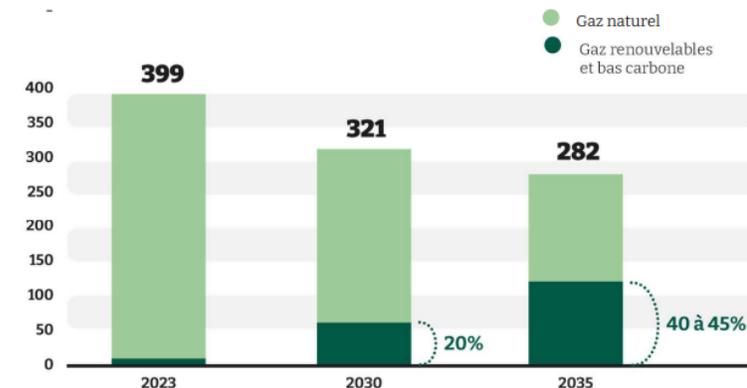
Conférence de presse

Perspectives gaz : consommer moins, mieux et renouvelable

12 septembre 2024



Part de gaz renouvelables et bas carbone dans la consommation de gaz (hors hydrogène)
TWh PCS



Perspectives Gaz 2024



Mettre en place une synergie qui répond aux objectifs

Une synergie de tous les acteurs pour remplir les objectifs de la transition énergétique dans les territoires au travers :



- **d'une valorisation du potentiel énergétique des territoires**



- **une anticipation, une optimisation et une planification** des infrastructures pour répondre aux besoins de logistique, de la production des gaz renouvelables mais aussi de la consommation des énergies



Le dialogue pour faciliter l'acceptabilité mais pour dire quoi

Le terme d'**acceptabilité** doit se comprendre non pas comme faire accepter les projets aux parties prenantes mais comme le **résultat d'un échange** entre les parties avec une **prise en compte des problématiques de chacun** pour obtenir un accord entre les acteurs



EXTRAITS DU RAPPORT Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire L'acceptabilité et les modalités du déploiement des énergies renouvelable

Nécessité d'actions pédagogiques auprès des acteurs locaux et de la population



Un écosystème territorial





Message de conclusion